

PARTIES AU CONTRAT

Entre M /Mme (en cas de vie commune indiquer le nom des 2 souscripteurs)

	M /Mme	M /Mme
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
TELEPHONE		
MAIL		

Si Société :

NOM :

N° Tel :/...../...../...../..... Mail :

N° SIRET (Obligatoire) :

Et

La Régie de l'eau de Sète AggloPôle Méditerranée,

4, avenue d'Aigues – BP 600 – 34110 FRONTIGNAN

service-eau-meze@agglopole.fr

Tel 04.67.51.89.07

Coordonnées de l'utilisateur sortant :

M / Mme :

.....

Coordonnées du propriétaire (information obligatoire si vous êtes locataire) :

M / Mme :

.....

Il est convenu ce qui suit :

DISPOSITIONS GENERALES

Un abonnement au service de distribution d'eau potable désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis (adresse de livraison):

N° et rue :

Appartement n° : Bât. :

Code postal : Commune :

Adresse de facturation si différente :

N° et rue :

Appartement n° : Bât. :

Code postal : Commune :

L'abonné s'engage à se conformer en tous points au règlement du Service Eau Potable.

ENTREE EN VIGUEUR – DUREE - RESILIATION

Le présent contrat entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Date d'entrée dans les lieux :

Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée.

Il peut être résilié à tout moment en renseignant et renvoyant à la régie de Sète Agglopôle Méditerranée, la fiche de « résiliation », moyennant le respect d'un préavis de trois jours.

MODALITES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture selon les modalités suivantes :

- Par deux facturations annuelles (paiement en numéraire, par carte bancaire, par chèque bancaire à l'ordre du trésor public dont les coordonnées figurent au niveau du talon de paiement de votre facture, par internet sur le site www.payfip.gouv.fr ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé).
- Par prélèvements semestriels
- Par mensualisation

Les moyens de paiement figurent au verso de votre facture.

L'abonné qui souhaite mettre fin à son contrat doit en informer la régie eau potable dans les conditions du règlement du service.

FRAIS DE MISE EN SERVICE

A noter qu'une redevance relative aux frais de mise en service sera intégrée sur votre 1^{ère} facture :

- 50 € si logement existant 100 € si branchement neuf

PIECES A JOINDRE

- Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) (x2 en cas de vie commune)
- Copie du bail de location ou bien copie de l'attestation de propriété
- Copie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois – (professionnel)

INFORMATIONS TECHNIQUES

Compteur n°

(Cette information figure sur votre compteur d'eau - il s'agit des chiffres gravés sur le compteur et dans le cas où celui-ci est en place à votre arrivée).

L'index du compteur d'eau relevé à la date de souscription est de : m³ d'eau.

(Seule votre consommation en m³ est prise en compte pour votre facture d'eau - il s'agit des numéros sur fond noir inscrits sur le cadran de votre compteur d'eau).

Nombre d'occupant :

Le point de consommation se trouve-t-il dans le zonage assainissement collectif OUI NON

Usages de l'Eau à titre DOMESTIQUE pour :

- Résidence principale
 - Maison d'habitation Habitat collectif
- Résidence secondaire
 - Maison d'habitation Habitat collectif
- Arrosage
- Autre :

Usages de l'Eau à titre PROFESSIONNEL pour :

- Commerce
- Industrie
- Activité de bureau
- Activité agricole
- Autre :

Utilisations d'autres sources d'Alimentation en eau

- Puits, Forage
- Réutilisation des Eaux de pluie
- Autre :

Equipements envisagés :

- Piscine
- Arrosage automatique asperseur
- Autre :

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INFORMATION PREALABLE A LA SOUSCRIPTION

Le présent formulaire de contrat d'abonnement, le règlement du service et ses annexes, peuvent être obtenus sur simple demande formulée auprès de la Régie de l'Eau à l'adresse suivante :

Sète Agglopôle Méditerranée - 4, avenue d'Aigues – BP 600 – 34110 FRONTIGNAN

service-eau-meze@agglopole.fr

Tel 04.67.51.89.07

L'abonné déclare ainsi avoir pris connaissance des documents suivants :

- Règlement du service
- Prescriptions techniques applicables à l'individualisation des compteurs
- Procédure d'individualisation
- Contrat type l'individualisation des contrats d'eau potable
- Fiche tarifaire et détail des prestations/tarifs accessoires/pénalités encourues – A établir et valider
- Formulaire Cerfa de déclaration d'ouvrages domestiques
- Formulaire de rétractation

L'abonné déclare ainsi avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Il s'engage à se conformer au règlement du service de la régie des Eaux dont le contenu et celui de ses annexes, valent au titre du présent contrat document d'information précontractuel au sens des dispositions de l'article L111-1 du code de la consommation

Les renseignements fournis dans le présent contrat engagent votre responsabilité.

Les indications fournies dans le cadre de contrat font l'objet d'un traitement informatique. Aussi, vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification prévu par la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978.

Fait à _____

Le _____

Lu et approuvé L'abonné :

Cadre réservé à la Régie de l'Eau

Reçu le :